



## Les sanctions

# Pourquoi des sanctions ?

Jeter un déchet sur la voie publique pose des problèmes de

- salubrité publique (cela attire les animaux nuisibles, les déchets peuvent être touchés voire avalés par les enfants...)
- confort : qui apprécie de vivre dans une ville sale ?
- coût public : lorsque la collecte des déchets est organisée, le coût est maîtrisé. Quand il faut ramasser des déchets n'importe où, n'importe quand, il faut mobiliser des agents sans pouvoir organiser et rationaliser le circuit de collecte, le tri est impossible également. . .

## Quelles sanctions ?

- Dépôt sauvage d'ordures, déchets ou matériaux : une amende pouvant aller jusqu'à 150€ + une participation forfaitaire aux frais d'enlèvement de 275€. Cette participation forfaitaire peut être remplacée par une action citoyenne de nettoyage de la ville
- Abandon de mégots, papiers, crottes de chien : une amende pouvant aller jusqu'à 68€
- Dégradation de biens publics (tags, vandalisme... ) : amende jusqu'à 3750€ + peine de prison + remise en état



*A noter : les murs du gymnase du Léman sont en libre accès pour les grapheurs !*

## Signaler un problème

- Problème sur la voirie (Corbeille de ville pleine, dépôt sauvage), tag, véhicule mal garé empêchant la collecte des points d'apport volontaire : prévenez la mairie, écrivez à [services.techniques@st-julien-en-genevois.fr](mailto:services.techniques@st-julien-en-genevois.fr)
- Problème avec la collecte d'ordures ménagères ou les points de tri de gros cartons (« cartons bruns ») : prévenez la Communauté de communes du genevois, écrivez à [info@cc-genevois.fr](mailto:info@cc-genevois.fr)
- Problème avec la collecte des autres points de tri (verre, papier-cartonnettes, plastique-aluminium) : prévenez le Sidefage en composant le numéro figurant sur les containers ou écrivez à la mairie [services.techniques@st-julien-en-genevois.fr](mailto:services.techniques@st-julien-en-genevois.fr) qui se chargera de faire le lien avec le Sidefage



A chaque fois, pensez à préciser la nature du problème, la localisation et vos coordonnées ! Vous pouvez éventuellement joindre une photo.

## Contact



## Police Municipale Pluricommunale POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE

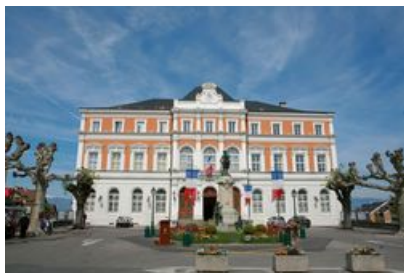
1 Place du Général de Gaulle CS 34103 74164 Saint-Julien-en-Genevois

 04 50 35 19 25

 Courriel

 VOIR LA FICHE

## Contact



### Police Municipale Pluricommunale Services Techniques - Aménagement - Urbanisme ACCUEIL – SECRÉTARIAT COMMUN

1 Place du Général de Gaulle CS 34103 74164  
Saint-Julien-en-Genevois

 04 50 35 05 02

 Courriel

 VOIR LA FICHE

## Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103  
74164 Saint-Julien-en-Genevois

### La Mairie vous accueille :

du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

### Nous contacter :

04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/proprete-et-dechets/proprete/les-sanctions-1067.html>